

63.04.02
liers actuels d'Yvonand et environs ainsi qu'aux futurs élèves. Un

Un bénéfice appréciable

Le Conseil communal d'Yvonand a validé vendredi le rapport financier 2017. Avec un total de recettes de 16 998 306 francs pour une somme des charges de 16 968 134 francs, les comptes ont été bouclés dans le noir. Le bénéfice s'élève à 30 171 francs, soit 410 689 francs de plus que prévu dans le budget. C. MD ■

belle la vie?». En effet, le devis soumis par le bureau Transversal Architectes avait omis de déduire les premiers préavis concernant deux crédits d'études déjà facturés.

Si tout se passe sans encombre, la première pierre pourrait être posée en novembre. Mais rien n'est encore gravé dans le marbre puisque le Conseil communal doit encore étudier, analyser, discuter et voter ce préavis. Le projet sera mis à l'enquête publique dès ce vendredi.

CHRISTELLE MAILLARD ■

Pour la première fois, la Commune d'Yvonand a attribué deux prix du mérite. L'un a été remis au spécialiste des oiseaux et fervent défenseur de la faune et de la flore, Michel Antoniazza (*en médaillon*), l'autre au chef étoilé Franck Giovannini. Ce dernier n'ayant pas pu se libérer vendredi dernier, seul Michel Antoniazza a prononcé un discours: «Je suis honoré et très touché que vous m'ayez accordé ce



prix du mérite. J'avoue être aussi passablement surpris de le recevoir. Je n'ai pas l'impression de m'être beaucoup investi pour mériter de telles éloges. D'ailleurs, je n'ai jamais été membre de votre conseil. Je m'intéresse à la vie de mon village mais j'ai toujours eu la conviction que la protection de la nature devait rester sans couleur politique», a confié le biologiste. C. MD ■

GRANDSON ■ Judith Bardet dépose un postulat contre la pollution lumineuse L'éclairage public sous la loupe de la Commune

Agacée de se promener dans le bourg de Grandson en pleine nuit sous la lumière des réverbères, la conseillère communale Judith Bardet (Les Verts) a déposé un postulat pour que la Municipalité réflé-

chisse à l'opportunité de faire un état des lieux sur la pollution lumineuse, jeudi lors du Conseil communal. Selon Judith Bardet, si l'éclairage nocturne offre un sentiment de sécurité pour les Grandsonnois, il bouleverse en revanche l'horloge biologique et les repères de nombreuses espèces animales. Dans son postulat, elle ajoute que «des luminaires inefficaces, mal conçus ou archaïques engendrent une consommation inutile et du gaspillage d'énergie», notamment.

Sa démarche fait suite à l'intervention des Verts vaudois, qui se sont mobilisés pour lutter contre ce phénomène et qui ont encouragé leurs conseillers communaux à faire de même auprès de leur municipalité respective. «Parfois,

on a l'impression d'être en plein jour, ajoute Judith Bardet. Il existe plusieurs possibilités pour optimiser l'éclairage public en réduisant notamment les heures de faible utilisation, soit entre minuit et 6h du matin.»

La Commune de Grandson dépense actuellement près de 200 000 francs par an pour son éclairage, dont 47 000 francs d'électricité.

Par ailleurs, Judith Bardet a cité des communes exemplaires comme celle de Fiez, qui est déjà passée au LED et a diminué de 70% l'intensité de son éclairage public, et celle d'Yverdon-les-Bains, qui sera entièrement équipée d'un éclairage LED dynamique d'ici 2025.

VALÉRIE BEAUVERD ■

Des chiffres équilibrés

L'organe délibérant de Grandson a accepté à une large majorité le rapport sur les comptes de l'exercice 2017, jeudi dernier, qui se soldent avec un excédent de revenus de 33 658 francs alors que le budget avait prévu un excédent de charges de 412 800 francs. Quant à la marge d'autofinancement, elle s'élève à plus de 1,3 million de francs, en baisse par rapport à l'année précédente. La commission des finances a recommandé une certaine prudence quant aux futurs investissements de la Commune, notamment pour la construction du complexe sportif de Borné-Nau. Toutefois, elle a tenu à féliciter la Municipalité, qui s'est battue pour que le Canton participe au surcoût lié aux fouilles archéologiques effectuées sur le chantier du futur centre sportif du bourg.

V. BD ■

Un UDC à la présidence

Le conseiller communal UDC Jacques-André Helfer sera le nouveau président de l'organe délibérant dès la rentrée prochaine. Une première pour le parti. Il succède à Sébastien Deriaz (PS), qui se réjouit, quant à lui, de retrouver ses camarades pour «débatte à nouveau», a-t-il déclaré jeudi dernier à la fin de la séance.

V. BD ■